



CMD 26-M33 – Mise à jour du personnel de la CCSN à l'intention de la Commission

Mise à jour du personnel de la CCSN sur sa surveillance des mesures correctives prises par les Laboratoires Nucléaires Canadiens à la suite du rejet de matières contaminées provenant des Laboratoires de Chalk River dans la décharge d'eaux usées de Deep River (événement ERM-25-3644)

Classification	Non classifié
Type de CMD	Mise à jour
Numéro de CMD	26-M33
CMD(s) de référence	25-M36A, Section 25-M39
Date de la réunion publique	2 septembre 2026
Résumé	Le CMD 26-M33 vise à faire le point à l'intention de la Commission sur la surveillance par le personnel de la CCSN des mesures correctives prises par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), y compris la question de savoir si ces mesures ont adéquatement traité les causes communes, à la suite du rejet de matières contaminées provenant des Laboratoires de Chalk River dans la décharge d'eaux usées de Deep River. Conformément au paragraphe 35 du procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) du 12 décembre 2025, la Commission a demandé au personnel de la CCSN de faire le point sur sa surveillance des mesures correctives prises par les LNC.
Mesures requises	Le présent CMD vise uniquement à présenter une mise à jour à la Commission.



CMD 26-M33

Mise à jour du personnel de la CCSN sur sa surveillance des mesures correctives prises par les LNC à la suite du rejet de matières contaminées provenant des Laboratoires de Chalk River dans la décharge d'eaux usées de Deep River (événement ERM-25-3644)

Signé par :

2026-08-12

X Claire Pike

Signed by: Pike, Claire

Claire Pike, au nom de Karen Owen-Whitred
Directrice générale, Direction de la réglementation du cycle et des
installations nucléaires

Mise à jour du personnel de la CCSN sur sa surveillance des mesures correctives prises par les LNC à la suite du rejet de matières contaminées provenant des Laboratoires de Chalk River dans la décharge d'eaux usées de Deep River (événement ERM-25-3644)

Commission canadienne de sûreté nucléaire



MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To Candace Salmon
À Commission Registrar/Registraire de la
Commission

CMD 26-M33

Entièrement publiable (AIPRP) : Oui

2026-08-12

From X Claire Pike
De
Claire Pike, au nom de Karen Owen-Whitred
Directrice générale de la DRCIN
Signed by: Pike, Claire

Objet : Mise à jour du personnel de la CCSN sur sa surveillance des mesures correctives prises par les LNC à la suite du rejet de matières contaminées provenant des Laboratoires de Chalk River dans la décharge d'eaux usées de Deep River (événement ERM-25-3644)

1.0 Objet

Tel que demandé dans le [procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire \(CCSN\) du 12 décembre 2025](#), le présent document à l'intention des commissaires (CMD) vise à faire le point sur la surveillance réglementaire exercée par le personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) à l'égard des mesures correctives et d'assainissement prises par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) à la suite du rejet involontaire de matières contaminées provenant du site des Laboratoires de Chalk River (LCR) dans la décharge d'eaux usées de Deep River (événement ERM-25-3644).

2.0 Contexte

Le 3 octobre 2025, les LNC ont présenté le rapport préliminaire d'événement imprévu informant la CCSN qu'environ 7 m³ de boues d'épuration contaminées avaient été enlevées du site des LCR et évacuées accidentellement dans la décharge d'eaux usées de Deep River entre le 22 et le 24 septembre 2025.

Une fois ce problème découvert, les LNC ont pris des mesures immédiates en isolant la zone, en limitant l'accès et en assurant la sécurité des matières jusqu'à ce qu'elles puissent être récupérées.

Un inspecteur de la CCSN a observé l'intervention des LNC et a conclu que ceux-ci avaient pris toutes les mesures raisonnables pour préserver la santé et la sécurité des personnes et protéger l'environnement.



Le personnel de la CCSN a également noté que les LNC ont rapidement informé les villes de Deep River et de Laurentian Hills et ont mobilisé les Nations et communautés autochtones.

Le 5 octobre 2025, les LNC ont informé le personnel de la CCSN que toutes les boues d'épuration provenant du rejet ainsi que tous les sols touchés avaient été récupérés de la décharge. La zone touchée a également été assainie et remise en état.

Le 23 octobre 2025, les LNC ont présenté leur rapport d'événement complet au personnel de la CCSN.

Le 12 décembre 2025, le personnel de la CCSN et les LNC ont présenté à la Commission des mises à jour de vive voix au sujet de l'événement. Le personnel de la CCSN a expliqué ce qui s'est passé, a décrit ses activités de surveillance et a confirmé que l'événement ne présentait aucun risque pour le public ou l'environnement. Les LNC ont décrit les interventions mises en œuvre pour donner suite à l'événement, les mesures correctives immédiates et l'analyse continue des causes profondes. La Commission a demandé aux LNC de présenter une mise à jour sur la cause profonde de la contamination hors site. Elle a aussi demandé au personnel de la CCSN de faire le point sur sa surveillance des mesures correctives des LNC, notamment sur la question de savoir si les mesures prises par les LNC ont traité adéquatement les causes communes (paragraphe 25 du [procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire \[CCSN\] du 12 décembre 2025](#)).

3.0 Surveillance réglementaire du personnel de la CCSN

Le 17 décembre 2025, les LNC ont présenté leur rapport d'événement complet révisé. Le rapport comprenait des mesures correctives, dérivées de l'analyse des causes profondes, ainsi que les dates d'échéance et critères de clôture connexes.

Dans le cadre de ses activités de surveillance réglementaire, le personnel de la CCSN a fait ce qui suit :

- examiner le rapport d'événement complet révisé, l'analyse des causes profondes et les plans de mesures correctives pour vérifier que l'événement a été déclaré de manière appropriée, dans les délais impartis, et que tous les renseignements requis ont été fournis conformément aux exigences réglementaires
- évaluer le rapport d'événement complet et l'analyse des causes profondes des LNC, y compris la détermination des causes directes, contributives et organisationnelles, afin de déterminer si les mesures correctives proposées donnaient suite aux causes sous-jacentes de l'événement et étaient proportionnelles aux risques connexes
- évaluer les renseignements supplémentaires demandés à l'égard des rôles et responsabilités en matière de surveillance, du processus décisionnel et des contrôles procéduraux utilisés pour les activités de gestion, de caractérisation et de libération des déchets



Le personnel de la CCSN a vérifié que les LNC ont mis en œuvre des mesures correctives appropriées, à l'exception de l'examen de l'efficacité, pour donner suite aux causes profondes de l'événement. D'après son examen, le personnel de la CCSN a demandé aux LNC :

- de confirmer l'achèvement et la mise en œuvre efficace de toutes les mesures correctives et d'assainissement découlant de l'analyse des causes profondes (fait par les LNC le 3 juillet 2026)
- de fournir des copies de tous les documents et procédures révisés ou nouveaux découlant de la mise en œuvre de ces mesures (fait par les LNC le 3 juillet 2026)
- de soumettre les résultats de l'examen de l'efficacité (le 25 février 2027)

Le personnel de la CCSN continuera de surveiller l'efficacité des mesures correctives et de veiller à ce que les problèmes relevés soient résolus de manière adéquate afin d'éviter qu'ils se reproduisent.

4.0 État d'avancement des mesures correctives

Le 3 juillet 2026, les LNC ont présenté une mise à jour sur l'état d'avancement des mesures correctives et d'assainissement relevées dans l'analyse des causes profondes. Ils ont indiqué que toutes les mesures prévues ont été menées à bien, à l'exception de l'examen de l'efficacité, qui devrait s'achever d'ici le 25 novembre 2026.

Le personnel de la CCSN s'est dit satisfait des progrès réalisés par les LNC à ce jour. Une fois l'examen de l'efficacité terminé, le personnel de la CCSN en évaluera les résultats afin de déterminer si les mesures correctives continuent d'atteindre les résultats escomptés et si elles démontrent une efficacité durable à long terme.

5.0 Conclusion

Le personnel de la CCSN a déterminé que les mesures correctives et d'assainissement prises par les LNC étaient appropriées pour donner suite aux causes profondes du rejet d'eaux usées contaminées.

L'événement n'a eu aucun effet négatif sur l'environnement ou le public.

Le personnel de la CCSN assurera la surveillance réglementaire jusqu'à l'achèvement par les LNC de la dernière mesure corrective, soit l'examen de l'efficacité.